

1. Introduction

L'EMSp Moutier est une école du secondaire II en trois ans dont la vocation est de préparer les élèves à des filières spécifiques du domaine tertiaire tout en dispensant un enseignement de culture générale.

1.1 Bases de l'EMSp

Le plan d'études s'appuie sur les bases suivantes :

1. **les recommandations de la CDIP du 12 juin 2003** qui définissent les conditions nécessaires à une reconnaissance intercantonale permettant de délivrer le certificat et la maturité spécialisée ;
2. **le plan d'études cadre de la CDIP du 9 septembre 2004**;
3. **les lois et ordonnances cantonales**, en particulier l'Ordonnance sur les écoles cantonales de maturité spécialisée (OEMSp) du 5 avril 2005 et celle réglant l'admission et la promotion dans les écoles cantonales de maturité spécialisée (OAPEMSp) du 23 juin 2004 ;
4. **les conseils des écoles du tertiaire**, notamment pour le contenu des cours spécifiques aux filières de la santé, du travail social et de l'éducation.

1.2 Historique

L'école existe depuis plus de 30 ans sous des appellations et structures différentes. Elle fait donc preuve d'une longue expérience. Quelques jalons, pour s'en tenir à quelques dates importantes, rappellent son évolution :

1. En **1971**, ouverture de l'école sous le nom d'Ecole jurassienne de culture générale ;
2. En **1982**, l'EDD (changement de nom) devient une école en 3 ans, comme de nombreuses écoles de ce type en Suisse romande, et d'autre part, en ajustant ses programmes, s'oriente vers les filières de la santé, du travail social et de l'éducation ;
3. En **1988**, dans un mouvement d'ensemble, cantonalisation de l'EDD Moutier ;
4. En **1989**, nouvelle structure de l'EDD selon les recommandations de la CDIP (voir cahier 11b), les lois et ordonnances cantonales (loi du 17 juin 1986, ordonnances de 1989 et 1990) et les plans d'études cantonaux. L'EDD, selon cette nouvelle structure, est une école
 - en 3 ans,
 - avec un tronc commun en 1^{ère} année,
 - et, dès la 2^{ème} année, la possibilité de choisir l'une des deux sections bien identifiables (santé et socio-éducative), notamment par des contenus spécifiques,
 - avec des stages en cours de formation ;
5. En **1989**, reconnaissance intercantonale par la CDIP.

2 Objectifs généraux

Les objectifs principaux de l'EMSp sont conformes aux recommandations de la CDIP. Pour l'essentiel, ils sont au nombre de trois :

1. **développer et élargir la culture générale** après l'école obligatoire ;
2. **dispenser un enseignement spécifique** en relation étroite avec les filières de la santé, du travail social et de l'éducation, à savoir préparer au mieux les élèves à intégrer les écoles du tertiaire ;
3. **encadrer les élèves lors de stages** qui doivent leur permettre de se familiariser avec certains milieux professionnels, et donc de pouvoir confirmer leur orientation professionnelle.

A ces buts s'ajoute **l'épanouissement personnel de l'élève**. Comme autant de valeurs-phares dans la vie, il s'agit de favoriser la confiance en soi, la maturité, l'autonomie (apprendre, penser, juger et agir **par soi-même**), le sens des responsabilités, le goût de l'étude et de la recherche, la curiosité, l'ouverture d'esprit, le respect des autres, etc. Pour ce faire, les relations humaines, dans la mesure où les disciplines et les situations de classe le permettent, sont favorisées et cultivées par le corps enseignant, d'autant plus qu'elles sont au cœur des métiers retenus par les élèves. Cela signifie une qualité de l'écoute et de l'expression, une qualité de la communication et de la participation par des exercices appropriés (exposés, travaux personnels, travaux de groupe) ; faire en sorte que les relations soient naturelles et spontanées en dépit du rôle de chacun, que les rapports soient empreints de respect, de franchise, de sensibilité, de nuances dans la manière d'apprécier les situations. Le corps enseignant est disponible si l'élève a des difficultés d'ordre scolaire, familial, personnel ou autres. L'idée est de vivre ensemble de façon intelligente.

3 Structure de la formation

La formation est

- ✓ en trois ans,
- ✓ à plein temps (33 leçons par semaines selon grilles horaires aux pages suivantes),
- ✓ dont 8 semaines de stages sur 3 ans,
- ✓ avec un tronc commun en 1^{ère} année,
- ✓ et le choix, dès la 2^{ème} année, d'une des deux options suivantes :

santé,
socio-éducative.

A ce programme d'études, s'ajoutent d'autres activités :

- camps de ski (en 1^{ère} et 2^{ème} année),
- voyage d'étude (3^e année),
- excursions,
- visites de musée,
- journée d'information en milieu professionnel,
- cours facultatifs (7^e art, volley, autres sports collectifs, body sculpt, suisse allemand, internet, photographie).

4. Charte de l'école

L'EMSp, dans un souci d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement, met l'accent sur les trois aspects suivants :

1. **la communication** est cultivée entre les différents intéressés - Commission, direction, enseignants, élèves, parents, milieux professionnels - de façon à assurer unité, cohérence et transparence de l'information et de la formation scolaire ;
2. **l'interdisciplinarité** vise à établir des rapports étroits entre les diverses disciplines de manière à renforcer la dynamique et la cohésion de l'ensemble du processus éducatif ;
3. **les moyens pédagogiques** issus des nouvelles recherches en sciences de l'éducation - pour permettre en particulier la mise en œuvre de l'interdisciplinarité abordée précédemment - et des technologies modernes. Les enseignants, soutenus par la Commission scolaire et la direction, sont encouragés à s'engager dans cette voie, notamment à prospecter afin de découvrir et de mettre en place de nouvelles approches ou de nouveaux supports – logiciels, sites internet, et autres. - propices à stimuler les élèves dans leur motivation, curiosité et autres compétences.

Les élèves, selon ce même souci, et dans leur intérêt, sont invités à contribuer à la vie de l'école en faisant part de leurs propositions sur son organisation. Par ailleurs, dans l'esprit du premier point évoqué ci-dessus, ils peuvent participer à certaines séances des maîtres conformément aux ordonnances cantonales et aux règlements de l'EMSp pendant lesquelles ils peuvent soumettre leurs doléances.

5. Travail de certificat

Le travail se réalise en 3^{ème} année sous la conduite d'un(e) enseignant(e). Après avoir été rendu dans les délais, le travail de certificat fait l'objet d'une soutenance en présence de l'enseignant(e) et d'un(e) expert(e) qui, par principe, appartient au monde professionnel; ce qui permet d'avoir un autre regard (non scolaire) sur le travail.

OBJECTIFS

Encourager

- l'interdisciplinarité
- la confiance en soi
- l'autonomie
- la curiosité
- le goût et le plaisir
 - de la recherche
 - de l'analyse
 - du travail bien fait

Apprendre à

- conduire une recherche en bibliothèque, sur Internet ou autres
- planifier son travail
- structurer son travail
- mobiliser des acquis
 - langues (français, autres langues étrangères: allemand, anglais)
 - outils informatiques (traitement de texte, tableurs, etc.)
 - connaissances dans les diverses disciplines
- produire des documents originaux (photographies, illustrations, etc.)
- respecter
 - la propriété intellectuelle des sources utilisées (emploi adéquat des citations)
 - le contrat établi avec l'enseignant (objet du travail, étapes, plan, etc.)
- avoir un esprit critique à l'égard des sources utilisées
- faire preuve d'originalité, voire d'audace dans la manière de choisir et de traiter un objet
- établir des liens ou des réseaux (contact de professionnels, etc.)

Le travail est le reflet des objectifs énoncés ci-dessus et de conseils pratiques prodigués au long de l'année scolaire par l'enseignant(e) responsable de son suivi.

6. Grilles horaires

6.1 Section santé

		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	TOTAL
Langues					
1 ^{ère} langue nationale – Français *		4	4	4	12
2 ^{ème} langue nationale – Allemand *		3	3	3	9
3 ^{ème} langue – Anglais *		3	3	3	9
Mathématiques et sciences expérimentales					
Mathématiques *		4	3	3	10
Sciences expérimentales *	Biologie	3	1		4
	Chimie	2	3	1	6
	Physique		2	3	5
Sciences humaines					
Sciences humaines *	Histoire/civisme	3	1	2	6
	Géo./économie/droit	2	1	1	4
	Psychologie	2	2	2	6
	Philosophie			2	2
Arts et sport					
Arts et sport *	Arts visuels	2	2		4
	Musique			2	2
	Sport	3	3	3	9
Enseignement des disciplines professionnelles					
Discipline professionnelle *	Biologie humaine		3	3	6
Leçons à disposition		2	2		4
Travail de certificat				1	1
Total		33	33	33	99

* Disciplines de promotion

6.2 Section pédagogie et travail social

		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	TOTAL
Langues					
1 ^{ère} langue nationale – Français *		4	4	4	12
2 ^{ème} langue nationale – Allemand *		3	3	3	9
3 ^{ème} langue – Anglais *		3	3	3	9
Mathématiques et sciences expérimentales					
Mathématiques *		4	2	2	8
Sciences expérimentales *	Biologie	3	2	3	8
	Chimie	2			2
	Physique		1	1	2
Sciences humaines					
Sciences humaines *	Histoire/civisme	3	1	2	6
	Géo./économie/droit	2	3	1	6
	Psychologie	2	2	2	6
	Philosophie			2	2
Arts et sport					
Arts et sport *	Arts visuels	2	2		4
	Chant/musique		1	2	3
	Sport	3	3	3	9
Enseignement des disciplines professionnelles					
Disciplines professionnelles *	Sociologie		2	2	4
	Pédagogie		2	2	4
Leçons à disposition		2	2		4
Travail de certificat				1	1
Total		33	33	33	99

* Disciplines de promotion